

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1284 Société : 150328

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KARMOUSS mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 9/1/23 Nom et prénom du malade : Karrouss Mohamed Age : 1949

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Carrouss



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/1/23	C2	300	DH	DR. ERRAI MAMAD Educatrice en diabète Télé: 05 22 26 52 11 Residence MAMAR 1er étage N°3 - Casablanca Télé: 05 22 26 52 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou de l'apotheker	Date	Montant de la Facture
09.10.1890	09.10.1890	1534.- 7-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient																									
					Coefficient DES TRAVAUX																								
					MONTANTS DES SOINS																								
					DEBUT D'EXECUTION																								
					FIN D'EXECUTION																								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																											
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> <td colspan="2">G</td> </tr> <tr> <td>25533412 00000000</td> <td>21433552 00000000</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td colspan="2">00000000</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td colspan="2">35533411</td> <td colspan="2">11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="4">B</td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H		G		25533412 00000000	21433552 00000000							D	00000000		G	35533411		11433553		B				Coefficient DES TRAVAUX
H		G																											
25533412 00000000	21433552 00000000																												
D	00000000		G																										
35533411		11433553																											
B																													
					MONTANTS DES SOINS																								
					DATE DU DEVIS																								
					DATE DE L'EXECUTION																								

Dr. Zineb ERRAJRAJI

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie et Maladies Métaboliques

Obésité - Cholestérol



الدكتورة الرجراحي زينب

متخصصة في مرض السكري

و الغدد

السمنة - الكوليسترول

le 9/1/23.

Mrs

Karmousss

Mohamed

$393,00 \times 0,3$

- Tamralee



$12,90 \times 0,4$

- Iprodia Neo



{ x 3

0 - 0 - 1

$109,70 \times 0,2$

- contfl



x 3 -

14/11/

49,60

- Dure flt (1bt)



14/11/

35,10

- Beclodzge (1bt)



14/11/

- Hensal Magis

1534

0 - 0 - 1

شارع مولاي يوسف، رفقة بوكرا، إقامة مرمار رقم 3 الطابق الأول - الدار البيضاء 737
737, Angle Bd Moulay Youssef rue Boukraa Résidence Miramar N°3, 1er étage - Tel : 05 22 26 52 11

Grande Pharmacie Derb Gnaou
Résidence Miramar 3^e étage
Boulevard Moulay Youssef et Rue Boukraa
Tél : 05 22 26 52 11

Dr. ZINEB ERRAJRAJI Zineb
Endocrinologue Diabète et Hypertension
Résidence Miramar 3^e étage
Boulevard Moulay Youssef et Rue Boukraa
Tél : 05 22 26 52 11

BECIDOUZE® 20 dragées

PPV 35DH10
EXP 09/2025
LOT 28002 2

therapétiques

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

PPV: 49,60 DH
LOT: 22J05
EXP: 10/2025

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N° : 121/14/DMP/21/NRQ

12,90

12,90

12,95

12,95

CONTIFLO® OD

PPV: 109DH70

30 Gélules
à libération prolongée
Voie orale

0.4 mg

CONTIFLO® OD

PPV: 109DH70

30 Gélules
à libération prolongée
Voie orale